



Compte rendu CSA départemental de Mende du ... 2023

○ Présents :

Préfet, IA-DASEN, Secrétaire général

.....

OS : SNALC, FO, UNSA éducation, FSU

Déclarations liminaires :

- OS : SNALC, FO, UNSA éducation, FSU

○ Réactions de l'administration:

Réponse du DASEN : Il partage l'attention sur le territoire rural mais ne partage pas toutes les analyses. 50 pour cent des écoles sont sur deux classes en Lozère. C'est une singularité. Une attention particulière est apportée aux territoires ruraux. Le principe d'équité territoriale s'applique. Les deux campus connectés en Lozère montrent l'investissement de l'État sur ce territoire. En 10 ans, 10 000 élèves ont été perdus. Deux types d'écoles coexistent : de contexte (entre 10 et 15 élèves par enseignant) et des écoles de territoire avec un bassin de vie plus fort.

Trois dimensions se croisent pour la carte scolaire : les données quantitatives (81 écoles), les données qualitatives (soutien aux petites écoles, aux classes uniques, à l'isolement des enseignants, professionnalisation autour du multiniveau), enfin une dimension prospective (efficacité du taux de remplacement avec 85%, en amélioration mais l'objectif est de tendre vers 100%). La liberté de choix des familles est préservée vers une école de territoire ou une école de contexte à plus petits effectifs.

Sur la demande de toutes les OS de se prononcer contre le projet de réforme des retraites : cela ne rentre pas dans le champ de compétences du CDEN.

Sur la liberté de choix des écoles, une élue intervient : les maires n'acceptent pas souvent que les enfants aillent dans l'école de la commune voisine. La liberté indiquée précédemment par le DASEN est nuancée. Un représentant de la DDEN rappelle la concurrence importante des écoles privées en Lozère.

1ER THEME : modifications de l'arrêté de composition du CDEN

Présentation de l'administration

Liste des personnes

- **Ce qui a été discuté avec les OS**
Pas de remarque

Ce qu'en pense le SNALC

Pas de remarque

2E THEME : préparation de la rentrée 2023 dans le premier degré projet de carte scolaire

Présentation de l'administration

- Fermeture de 4 postes : élémentaire Jean Bonijol Mende, primaire Le Collet-de-Dèze, primaire Saint-Émilie et primaire Aumont-Aubrac
 - Fermeture d'un poste d'adjoint de l'école maternelle de Langogne
 - Ouverture de 2 TRBD : Terres bleues à Mende et Rieutort
 - Ouverture d'un poste fléché Occitan à l'école maternelle de Langogne
- Deux postes ne seront pas redéployés : le département rend deux postes au niveau académique.

Les alertes sont individualisés pour les écoles depuis deux ans par la DSDEN, car plus de la moitié des écoles de Lozère est alertée. L'intensité de l'alerte est précisée en ce sens. L'alerte est jointe à l'enquête.

Le " blocage/ retrait " acte une fermeture mais elle est "conditionnelle" et elle permet une réouverture rapide si l'évolution est positive. C'est envisagé pour deux cas.

Vote : 13 contre 1 abstention 2 pour /16 votants

Le SNALC vote contre.

Ce qui a été discuté avec les OS

Lorsqu'une classe est fermée, il est peut fréquent qu'elle soit réouverte, malgré une hausse postérieure des effectifs.

Ce qu'en pense le SNALC

- Le SNALC est contre toute fermeture et a indiqué que les difficultés de élèves entrant en 6^e peuvent être limitées si les moyens dans le premier degré sont renforcés.

3E THEME : préparation de la rentrée 2023 dans le second degré

Présentation de l'administration

2454 élèves collèges hors SEGPA, et 99 élèves SEGPA

DGH : 3323 h , HP 3138 h / HSA 185 h

La Technologie rentre dans le bloc sciences. La grille élève reste de 26 heures semaines. "devoirs faits" devient obligatoire pour les sixièmes à hauteur d'une heure.

Ce qui a été discuté avec les OS

Les « devoirs faits » sont des missions supplémentaires demandées aux enseignants. Pour les professeurs des écoles, il est demandé quand ils pourraient intervenir, compte-tenu de leurs obligations de service.

Ce qu'en pense le SNALC

Le SNALC a souligné le peu de respect accordé à la discipline Technologie et aux enseignants. Le dispositif « devoirs faits », s'il est fait par volontariat, peut être une aide complémentaire pour certains élèves. Cela ne doit pas être imposé.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

